

PRECISIONS concernant les REGLEMENTS

Program mes du SOCLE

L'obtention du « Pass'Compétition » est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le program me ACQUISITION.

L'entrée dans le program me Acquisition peut se faire à n'importe quel moment de la saison après l'obtention du "Pass'Compétition"

Cycle 1 Program me "ACQUISITION"	
Condition de participation au ballet combiné (épreuve n° 5) :	Validation du program me
Participation à 2 épreuves des n°1 à n°4	5 épreuves validés dans la saison
Accès possibles après validation du program me "Acquisition" : - soit Program me "Développement" et / ou "Formation" - soit Circuit « PROMOTION » à partir de 13 ans	

Catégorie socle ACQUISITION	MOYENNE d'age
A1	Moins de 10 ans
A2	De 10 à 13 ans
A3	Plus de 13 ans

ACQUISITION : Un seul tirage au sort sera effectué pour décider de l'ordre de passage des équipes engagées.

	Cycle 2 Programme "Développement"		
Cycle 2	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme
	Avoir validé le programme "Acquisition"	Participation, dans la saison, à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme "Développement" et/ou "Formation") (*1)	5 épreuves des programmes Développement et / ou "Formation" validés dans la saison
	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement.		
	Accès possibles après validation de ce programme "Développement" : - soit Programme "Performance", si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plu - soit Programme "Formation" - soit Programme "Promotion" à partir de 13 ans		

	Programme "Formation"		
Cycle 2	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 2 1 conditions	Validation du programme
	Avoir validé le programme "Acquisition"	Participation, dans la saison, à 2 types d'épreuve (1 à 4 du programme Développement et/ou Formation) (*1)	5 types d'épreuve du programme "Formation" uniquement validés dans la saison
	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement		
	Accès possibles après validation de ce programme "Formation" : - soit Programme "Performance", si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante - soit Programme "FINA jeune" si nageuse âgée de 12 à 15 ans l'année suivante - soit Programme "Promotion " à partir de 13 ans		

Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

L'âge minimum de 12 ans pour accéder au programme FINA "espoirs" 12-15 ans, implique de poursuivre sa pratique de compétition dans le SOCLE jusqu'à 11 ans.

PROGRAMME « PROMOTION »

Il est accessible aux nageuses :

- âgées de 13 ans et plus exclusivement (nageuses nées en 1997 et avant pour cette saison 2009-2010),
- titulaire du Pass'compétition

Le contenu du programme PROMOTION vous sera envoyé début octobre après validation de la commission régionale Midi-Pyrénées.

Une nageuse engagée dans le programme Promotion peut participer, conjointement dans la saison, aux épreuves individuelles n° 1, 2, 3, et 4 du socle mais ne pourra pas participer à l'épreuve 5 « ballet ».

REGLES COMMUNES aux COMPETITIONS FINA et PERFORMANCE

Les CATEGORIES d'AGE

- ESPOIR : 12-15 ans (1995-1996-1997-1998) (*cette catégorie est spécifique au programme FFN*)
- JUNIOR : 15-18 ans (1992-1993-1994-1995)
- SENIOR : 19 ans et plus (1991 et avant) en solo, et 18 et plus en duo (1992 et avant)
- TOUTES CATEGORIES : 15 ans et plus.

Les ENGAGEMENTS :

- Pour toutes les compétitions relevant de la Fédération Française de Natation et du comité Midi-Pyrénées, les engagements se font en ligne sur Extranat ou sur autre support.

Ils désignent :

- les noms et prénoms des nageuses (solistes, duettistes et équipières),
- les noms et prénoms des remplaçantes,
- les noms et prénoms des officiels.

- Aucune modification ne peut être effectuée à l'issue de la date butoir des engagements en ligne.

L'engagement en ligne n'est opérationnel que pour les nageurs(ses) qui sont licenciés(ées) à la Fédération Française de Natation pour la saison en cours.

Le comité Midi-Pyrénées ou la Fédération Française de Natation pour les compétitions nationales vérifie l'exactitude des engagements et la qualification des ballets.

Les engagements se font en deux temps :

- Premier temps

Les engagements préliminaires se font sur fiche récapitulative d'engagement (téléchargement sur site fédéral).

Les clubs doivent faire acte de candidature à la Fédération Française de Natation, avec copie au comité Midi-Pyrénées, pour confirmer la participation de leurs ballets qualifiés :

- o Aux compétitions d'hiver avant le 15 octobre 2009
- o Aux compétitions d'été avant le 15 janvier 2010.

- Deuxième temps

Les engagements définitifs se font en ligne sur ExtraNat, ou sur autre support, dans les temps impartis selon le tableau d'engagement (pour les championnats nationaux cf. annexe n° 1 des Règlements fédéraux de NS).

Les engagements seront validés après règlement des frais auprès du comité Midi-Pyrénées ou de la FFN pour les championnats de France.

Les dates limites d'engagement sont définies pour chaque compétition par le Comité Midi-Pyrénées ou la FFN. Les clubs dont les engagements ne seront pas saisis à la date limite seront considérés comme étant forfaits (cf tableau ENGAGEMENTS pour les compétitions).

Conditions d'engagement communes aux programmes FINA et Performance

Selon sa qualification dans des épreuves différentes, une nageuse peut être engagée sur les deux niveaux : "Élite" et "National", « National » et « Performance ».

- Une nageuse ne peut être engagée qu'une seule fois dans une épreuve donnée quel que soit le niveau de programme où elle est qualifiée : FINA Élite ou FINA National ou Performance. Toutefois, dans le circuit Performance et au Tournoi National de Qualification, les épreuves de combinés juniors et de combinés toutes catégories sont considérées comme deux épreuves distinctes.

- Pour chaque saison, les nageuses sont identifiées dans un niveau donné qui correspond à leur engagement dans les épreuves pour lesquelles elles sont qualifiées au niveau le plus élevé.

Précisions par catégorie :

- Une nageuse est engagée dans les épreuves de sa catégorie d'âge exclusivement, exception faite :
 - d'une nageuse âgée de 15 ans qui peut choisir l'une ou l'autre catégorie dans une épreuve donnée.
 - d'une nageuse âgée de 18 ans qui peut choisir la catégorie junior ou senior dans l'épreuve de duo.
- Quel que soit son niveau, une nageuse de catégorie junior doit être obligatoirement engagée dans une épreuve spécifique de sa catégorie (solo, duo ou équipe et figures imposées).
- Les épreuves « Toutes catégories » (15 ans et plus) concernent :
 - les équipes combinés qui peuvent être composées uniquement de juniors, uniquement de seniors, ou en associant juniors et seniors,
 - les classements des duos engagés en catégorie junior ou senior qui nagent dans la même épreuve
 - les solos en catégorie junior ou senior qui nagent dans la même épreuve.
- L'engagement en solo est nominatif et sans remplaçante.

.....

